

BOURSES D'ETUDES 2018

Organisé par

Avec le mécénat d'



Bourses d'études 2018

Organisé par Cap Magellan avec le sponsoring d'IMPÉRIO Assurances et Capitalisation

REGLEMENT

Article 1. Organisation

L'association Cap Magellan organise un événement destiné à octroyer des bourses d'études aux jeunes étudiants lusodescendants et lusophones résidant en France ou aux jeunes qui apprennent le portugais. Ce projet s'adresse tout spécialement aux élèves qui sont en classe de Terminale, toutes sections confondues, ou en première année d'enseignement supérieur, pour l'année scolaire 2017-2018, qu'il s'agisse d'un établissement public ou privé en France métropolitaine.

Article 2. Mécénat

Ce projet et les douze Bourses d'études attribuées, sont financés grâce au mécénat d'IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A.

Article 3. Nom de l'événement

Événement « Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018 ».

Article 4. Objet

L'événement « Bourses d'études 2018 » est organisé pendant l'année 2018, entre les mois de mars et d'octobre. Il se réfère à l'année scolaire 2017-2018. Il vise à remettre **douze bourses d'études d'un montant de 1.600 euros chacune**. L'attribution de ces bourses a pour objectif de récompenser les étudiants les plus méritants, dont le parcours scolaire démontre à la fois un grand sérieux et un intérêt marqué pour les études.

Le jury sélectionnera, parmi les candidats, les étudiants les plus brillants et dont le parcours attirera en outre son attention par le caractère modeste de leur situation sociale et/ou de celle de leurs parents.

Les élèves boursiers nationaux sont donc invités à concourir ; l'un des objectifs des « Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018 » étant d'aider financièrement les élèves méritants les plus nécessiteux. L'octroi de la bourse est toutefois conditionné à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur, sans critères de voie ou de filière.

Article 5. Montant de la bourse

Chacun des douze lauréats se verra attribuer une bourse de 1.600 euros (mille six cents euros), le jour de la remise des bourses, fin 2018, lors de la cérémonie qui sera réalisée à cet effet.

Cent euros sont placés sur un contrat d'assurance vie, sans aucuns frais d'entrée, sur le fonds euros, bénéficiant d'une garantie de rendement et de capital.

Les mille cinq cents euros restants seront versés sous forme de chèque bancaire. **Pour recevoir leur chèque et les conditions particulières de leur contrat, les jeunes lauréat(e)s devront OBLIGATOIREMENT avoir préalablement retourné à IMPERIO les documents qui leur seront adressés dès qu'IMPERIO aura connaissance des délibérations du jury, dûment remplis et signés, accompagnés d'une copie de leur pièce d'identité.**

L'objectif du placement de cent euros en assurance vie, est de permettre aux jeunes lauréat(e)s de « prendre date » en termes d'antériorité fiscale. Dans huit ans, leur contrat, même avec un capital modeste, bénéficiera de l'intégralité des avantages fiscaux de l'assurance vie (« maturité fiscale »). Les jeunes détenteurs pourront, à tout moment, s'ils le souhaitent, mais sans aucune obligation, effectuer des versements sur leur contrat, notamment lorsqu'ils seront entrés dans la vie active, en bénéficiant ainsi d'un cadre fiscal très avantageux.

Article 6. Conditions de participation

L'évènement « *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018* » est ouvert aux jeunes lusodescendants et lusophones ou aux jeunes lusophiles qui étudient le portugais, âgés de 15 à 20 ans, qui remplissent les conditions suivantes, sachant que chaque candidature doit répondre cumulativement à tous ces critères:

- résider en France métropolitaine,
- avoir son Baccalauréat en France, avec mention Bien ou Très bien,
- être, pendant l'année scolaire 2017-2018, étudiant en Terminale ou en 1^e année de l'enseignement supérieur,
- ne bénéficier d'aucune autre bourse au titre de concours privés ou publics, hormis une bourse d'études nationale (décernée par l'Etat sur critères de revenus),
- ne pas faire partie de la famille (parents ou enfants) des collaborateurs, ou des organisateurs de l'évènement « *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018* » ou des personnes qui y sont associées.

Article 7. Formulaire de candidature

Les formulaires de candidature devront être sollicités et envoyés à l'association Cap Magellan : Cap Magellan - *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018* - 7, avenue de la Porte de Vanves - 75014 Paris. Ils sont également téléchargeables sur le site de Cap Magellan : www.capmagellan.com et sur le site d'IMPERIO : www.imperio.fr.

Article 8. Pièces à fournir

En complément du **Curriculum Vitae**, écrit en portugais, et d'une **lettre de motivation**, également écrite en portugais, dans laquelle le candidat devra exposer son parcours scolaire, ses liens avec le Portugal ou la langue portugaise et son projet professionnel, sont nécessaires à l'inscription :

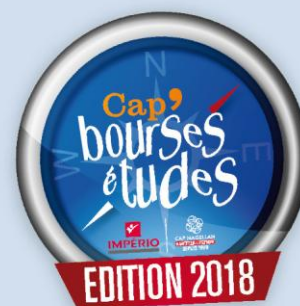
- Le formulaire d'inscription à l'évènement « *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018* » dûment complété et signé.
- La preuve de l'obtention du Baccalauréat, session de Juin 2017 (pour les élèves actuellement en 1^e année de l'enseignement supérieur) ou session de Juin 2018 (pour les élèves actuellement en Terminale) avec mention Bien ou Très bien. **Fournir le relevé des notes obtenues.**
- Un Certificat ou justificatif d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur.
- Pour les étudiants en première année de l'enseignement supérieur : relevé des notes obtenues jusqu'à la date de candidature.
- Le cas échéant, certificat délivré par l'établissement d'enseignement supérieur fréquenté ou par le CROUS signalant que le candidat est boursier.
- Photocopie du dernier « avis d'imposition » des parents du candidat ou de son propre foyer (ou document d'exemption), avec mention du revenu annuel déclaré.
- Photocopie de la pièce d'identité, en cours de validité, du candidat.
- Déclaration sur l'honneur attestant que les parents et le candidat n'ont aucun lien de parenté ou de lien professionnel avec les structures organisatrices et partenaires de cet évènement.

A noter que seules les candidatures dûment documentées seront étudiées par le jury. Pour les candidats mineurs, la signature du représentant légal sur le Formulaire de candidature est obligatoire.

BOURSES D'ETUDES 2018

Organisé par

Avec le mécénat d'



Article 9. Date limite de candidature

Les étudiants devront envoyer leur candidature et l'ensemble des documents listés à l'article 8 jusqu'au **31 octobre 2018** (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidature complets, doivent être envoyés par la Poste à l'association Cap Magellan : Cap Magellan - *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018*- 7, avenue de la Porte de Vanves - 75014 Paris.

Article 10. Composition du jury

Les candidatures seront évaluées par un jury composé de :

- un représentant de l'association Cap Magellan,
- un représentant de la société mécène, IMPERIO Assurances et Capitalisation,
- un ou deux représentant(s) d'une entité extérieure liée au monde de l'Enseignement, de l'Education ou de la Culture.

Article 11. Décision du jury

Le jury se réunira pour rendre ses décisions, en novembre ou décembre 2018, à une date qui sera précisée ultérieurement.

Les décisions du jury sont irrévocables et incontestables.

Le nom des lauréats sera indiqué sur le site internet de Cap Magellan (www.capmagellan.com) et sur celui de la société mécène, IMPERIO Assurances et Capitalisation (www.imperio.fr), dès la fin des délibérations du jury.

Parallèlement, les lauréats seront informés par courriel.

Article 12. Remise des bourses

Les « *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018* » seront remises aux lauréats lors d'une cérémonie qui sera organisée à Paris en fin d'année 2018, à une date précisée ultérieurement.

La date et le lieu de cette cérémonie seront communiqués ultérieurement et seront affichés sur le site internet de Cap Magellan (www.capmagellan.com) et sur celui de la société mécène, IMPERIO Assurances et Capitalisation (www.imperio.fr).

Seuls les lauréats seront invités à y participer, en compagnie d'un parent ou d'un ami s'ils le souhaitent.

La remise de la bourse d'études est conditionnée à la présence du candidat le jour de la cérémonie, sauf empêchement de force majeure.

Les frais de déplacements restent à la charge de chaque lauréat.

Dans le cadre de cette cérémonie, les lauréats ou leurs parents (dans le cas des lauréats mineurs) autorisent les organisateurs à les photographier et à utiliser leur image dans le cadre de la divulgation de l'évènement. Les organisateurs, en tant que bénéficiaires de cette autorisation, s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des lauréats, ni d'utiliser les photographies, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 13. En cas d'annulation du concours

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si par suite d'un évènement de force majeure, cet évènement devait être annulé, reporté ou modifié.

Le simple fait de participer aux « Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018 » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

BOURSES D'ETUDES 2018

Organisé par

Avec le mécénat d'



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A remplir et signer par le candidat (ou par le représentant légal pour les candidats mineurs) et à retourner à Cap Magellan ou à IMPERIO avant le 31/10/2018, accompagné de tous les justificatifs listés à l'article 8.

Evénement « Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018 »

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT

J'accepte que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre du concours "Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018" :

Oui Non

M.

Mme

NOM Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Nombre de frères/sœurs : _____

2 - PARCOURS SCOLAIRE

2.1. Baccalauréat (indiquer la filière, l'année de l'obtention et la mention) : _____

2.2. Parcours universitaire ou similaire (classe prépa, école, etc.) :

CURSUS	ANNEES	ETABLISSEMENT FREQUENTES	BOURSE OBTENUE
	2018 - 2019		
	2017 - 2018		

BOURSES D'ETUDES 2018

Organisé par

Avec le mécénat d'



3 - PARENTS DU CANDIDAT

Père

Nom Prénom:

Nationalité:

Adresse :

Téléphone :

Email :

Profession :

Mère

Nom Prénom:

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Profession :

J'accepte de recevoir des informations d'ordre commercial de la part de la société IMPERIO Assurances :

Oui

Non

J'accepte de recevoir des informations sur l'actualité et les événements de l'association Cap Magellan :

Oui

Non

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « *j'ai lu et j'accepte les conditions du règlement de l'événement Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018* » :

BOURSES D'ETUDES 2018

Organisé par

Avec le mécénat d'



4 - REPRESENTANT LEGAL (pour les candidats mineurs)

J'accepte que mes données personnelles et celles de mon fils/ ma fille mineur(e), soient utilisées dans le cadre du concours "Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018" :

oui non

Pour les candidats mineurs, le formulaire de candidature doit être signé par le représentant légal (père ou mère).

Père Mère

Je soussigné _____ autorise mon fils/ma fille _____ à participer à l'évènement Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018. J'accepte pour lui/elle, l'intégralité du règlement ci-dessus.

J'accepte de recevoir des informations d'ordre commercial de la part de la société IMPERIO Assurances :

oui non

J'accepte de recevoir des informations sur l'actualité et les événements de l'association Cap Magellan :

oui non

J'accepte de recevoir des informations sur l'actualité et les événements de l'association Cap Magellan :

oui non

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « j'ai lu et j'accepte les conditions du règlement de l'évènement Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018 »

Informatique et libertés :

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est l'inscription au concours "Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2018".

Les destinataires des données sont les membres du Jury.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, modifiée par la loi du 06/08/2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de l'organisateur, Cap Magellan. Vous pouvez exercer ce droit en adressant un courrier au siège social de Cap Magellan : Cap Magellan - 7, avenue de la Porte de Vanves – 75014 Paris